



**Bulletin du centre d'études médiévales
d'Auxerre | BUCEMA**
Les cartulaires

CLUNY, Note sur le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* d'Auguste Bernard et Alexandre Bruel.

Sébastien Barret



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/11017>

ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

Sébastien Barret, « CLUNY, Note sur le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* d'Auguste Bernard et Alexandre Bruel. », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Collection CBMA, Les cartulaires, mis en ligne le 16 juin 2009, consulté le 26 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/11017>

Ce document a été généré automatiquement le 26 avril 2019.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

CLUNY, Note sur le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* d'Auguste Bernard et Alexandre Bruel.

Sébastien Barret

- 1 Les six volumes issus des efforts conjugués d'Auguste Bernard (1811-1868) et Alexandre Bruel (1841-1920)¹ forment la base des actes clunisiens intégrés aux *CBMA* ; ils ont aussi été le fondement de nombreuses études historiques clunisiennes et bourguignonnes. Œuvre collective entamée par Bernard et poursuivie par Bruel qui n'a pu en venir à bout, le *Recueil* a tout naturellement fait l'objet de compléments et de travaux d'ampleurs variables destinés à le parfaire ; ainsi, le chanoine Maurice Chaume et ses *Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny*², ses notes *En marge de l'histoire de Cluny*³ ou ses *Origines du duché de Bourgogne*⁴ ou encore les éléments apportés par André Déléage et sa *Vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle*⁵. Au cours des décennies, il a été question de l'index des lieux et des personnes que Bruel n'avait pu mener à bien et du fichier constitué à cet égard – projet qui a été repris et internationalisé par l'Université de Münster⁶. Il faut également signaler une entreprise de réédition avec fac-similé des documents originaux d'avant 1050⁷. C'est donc, partiellement, un travail encore en devenir qui a été intégré à la base des *CBMA* ; dès sa publication, du reste, il devait à l'occasion intégrer en cours de publication tel ou tel élément récemment découvert. Tel qu'il est, ses six tomes contiennent environ 5500 actes jusqu'en 1300.

La documentation

- 2 Les immenses mérites de l'entreprise n'en interdisent pas moins de s'intéresser à la manière dont les éditeurs ont travaillé, afin de savoir comment est né et de quoi se compose le matériau utilisé par le chercheur contemporain, sous forme électronique autant qu'imprimée. La documentation utilisée pour la publication a été multiple et utilisée de manière différenciée, comme le rappellent les différents introductions et

compléments au *Recueil*. L'on peut grossièrement rassembler le principal de cette documentation en quelques catégories :

1) Originaux

- 3 Le fonds d'archives de l'abbaye de Cluny a sans aucun doute été l'un des plus importants d'Europe en quantité et en qualité, et ce jusqu'à la fin du XVIII^e siècle – il a d'ailleurs été visité par plus d'un érudit célèbre de l'époque moderne. Les conditions spécifiques de la tradition de ses documents, ajoutées aux troubles révolutionnaires, ont profondément affecté la composition des ensembles actuellement conservés qui ont servi aux travaux des éditeurs. Le fonds d'actes est très orienté vers le Moyen Âge, avec un centre de gravité relatif situé sur les X^e-XII^e siècles⁸. La plus grande part de ces originaux (et de la documentation clunisienne) est conservée à la Bibliothèque nationale de France. Un ensemble compact se trouve tout d'abord dans les volumes de la Collection de Bourgogne, n^{os} 76 à 85. Des collections d'ampleur plus variée sont conservées dans le fonds latin (n^{os} 5461, 8989, 17088, 17715) et dans celui des nouvelles acquisitions latines (n^{os} 2154, 2163, 2265-2269, 2272, 2274-2281) ; des documents isolés sont transmis dans des recueils plus vastes, formés par exemple par les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés (lat. 11826-11834, 12665) ou par Baluze (Baluze 380-398). Il est à remarquer que les collections qui viennent d'être citées ne contiennent pas que de la documentation médiévale.

2) Cartulaires

- 4 Les éditeurs se sont servis des cinq recueils notés de A à E pour compléter les autres sources, en notant que jusqu'à sa redécouverte, ce n'est pas l'original du cartulaire D, mais une copie moderne qui a été utilisée. Bernard et Bruel, considérant leur texte problématique, voire souvent fautif, ont privilégié, en l'absence d'originaux, les copies de Lambert de Barive pour l'établissement de leur texte. Les deux premiers cartulaires, A et B (nouv. acq. lat. 1497-1498), sont en fait deux parties d'un tout auquel se rattache probablement le cartulaire C (nouv. acq. lat. 2262), compilé sans doute en relation avec la venue d'Urbain II à Cluny en 1095. Vers le milieu du XIII^e siècle fut composé le cartulaire D (nouv. acq. lat. 766 et à la fin du siècle le cartulaire E (lat. 5458). L'on peut y ajouter, à la marge, des bullaires, comme le recueil nouv. acq. lat. 1411 ou le manuscrit Londres, British Library, Add. Ms 21 240 ou encore des fragments (nouv. acq. lat. 756, 1499).

3) Copies de Lambert de Barive

- 5 Louis-Henri Lambert de Barive, un avocat d'Autun, a travaillé pour le compte du Cabinet des chartes pendant une vingtaine d'années (v. 1770-v. 1790) dans les archives de l'abbaye bourguignonne⁹. Il y a réalisé, outre de précieuses descriptions de ce qu'il a vu, des milliers de copies de documents aujourd'hui éparpillées dans les volumes chronologiques de la collection Moreau. D'une grande qualité et d'une extrême précision, les résultats de ses efforts sont néanmoins orientés par son souhait de livrer à son employeur un matériau qui lui permette de continuer à être employé et de lui faire miroiter plus ample moisson encore. C'est ce qui l'a notamment conduit à travailler principalement au « grand trésor » des archives, là où se trouvaient les archives historiques de l'abbaye et de

l'ordre, au détriment des autres ensembles. Ces copies se trouvent dispersées dans les volumes n^{os} 1-273 de la Collection Moreau de la Bibliothèque nationale de France ; l'on peut y ajouter pour information sa correspondance avec le Cabinet des chartes (Moreau 338-339) et divers recueils de ses notes (Moreau 283, lat. 8990, 9090, 9091 et 9884).

4) Éditions existantes à la date de rédaction

- 6 Les éditeurs mentionnent aussi les textes déjà publiés ou y renvoient, notamment mais pas seulement) à la *Bibliotheca Cluniacensis*¹⁰ ou au *Bullarium sancti ordinis Cluniacensis*¹¹.

L'histoire du fonds

- 7 La régularité que peuvent suggérer une édition et sa présentation uniforme est donc trompeuse. Non seulement les *Chartes de l'abbaye de Cluny* s'arrêtent-elles en 1300, non seulement Alexandre Bruel n'a-t-il pas pu mener son projet à terme, mais de plus, le matériau même sur lequel il a travaillé est irrégulier. Il l'est non seulement dans ses contenus, mais aussi dans la tradition des divers ensembles archivistiques qui le composent – sans oublier, bien sûr, que ce qui a été transmis à notre époque n'est qu'un reliquat de ce qui a été ; la formation de ce reliquat, depuis l'abbaye sur la Grosne jusqu'à la Bibliothèque nationale de France, a été conditionnée par des facteurs qu'il ne faut en aucun cas négliger¹² :

1) La sélection

- 8 À tous les moments de l'histoire des fonds, l'on y a opéré des tris qui ont affecté, plus ou moins directement, tous les états de la tradition. Il est, bien sûr, difficile de faire plus que de supposer que les traitements qui ont, dès le x^e siècle pour certains, laissé leur marque sous la forme de notes dorsales sur les documents ont aussi eu un pendant en matière de tri et d'élimination. À côté de cela, c'est devenu une banalité de dire que les cartulaires ne sont en aucun cas un reflet fidèle ou géométriquement calculable des fonds dont ils ont été tirés¹³. Chaque recueil a ses logiques et ses objectifs, ses structures implicites et explicites, sans compter sa manière de copier et d'intégrer les documents.
- 9 Outre les processus d'élimination normaux, il faut compter avec les remaniements et les déménagements des archives, qui affectent à l'occasion tant leurs contenus que leurs structures. Au XIII^e siècle assez certainement, les archives ont été installées dans la « Tour des archives », la tour nord de l'avant-nef de Cluny III, qui restera un local archivistique fondamental jusqu'à la destruction de l'abbaye¹⁴ – mais il n'est resté aucun signe tangible d'une activité de sélection documentaire à cette occasion. En revanche, les travaux de réorganisation menés à la fin du XVII^e siècle par dom Loquet ont laissé des traces rendues visibles par les travaux de Lambert de Barive. Non seulement semble-t-il avoir au moins mis des documents au rebut dans des malles, mais encore, il a donné à l'ensemble une structure dans laquelle le « trésor des archives », ce qui serait aujourd'hui appelé « archives historiques », occupent une place centrale. Or, c'est dans cet ensemble que Lambert a travaillé et, pour la plupart, de là que sont issus les « paquets » archivistiques parvenus à la Bibliothèque nationale de France – et dans l'édition de Bernard et Bruel.

2) Les accidents plus ou moins graves

- 10 La préface du cartulaire A se plaignait déjà de pertes documentaires dues aux déplacements et à la négligence. S'il est probable que la documentation de l'abbaye-mère était moins sujette aux aléas révélés par les actes des chapitres généraux pour nombre de ses maisons, il n'en reste pas moins que la vie des documents d'archives, tout comme celle des livres, n'est pas toujours de tout repos. Plusieurs pillages ont eu lieu dans les fonds de Cluny pendant les Guerres de religions, en 1562 et 1575 – ce à quoi l'on peut ajouter, dans la seconde moitié du xv^e siècle, le sac de Lourdon et Boutavant, où les clunisiens avaient entreposé une partie de leurs biens. C'est certainement à ces événements, notamment à ceux du xvi^e siècle, que l'on doit le passage par des fonds privés de telle ou telle pièce, ainsi, des cartulaires D et E ; le premier a été acquis par l'abbaye en 1703 (avant de disparaître à nouveau entre 1843 et 1892), le second est passé des mains de Pierre Pithou à celles de J. A. de Thou, puis de Colbert avant d'entrer dans la Bibliothèque du roi en 1732 – et de là, à la Bibliothèque nationale. Et bien entendu, les destructions liées à la Révolution française et aux vicissitudes des restes des archives sont l'exemple le plus éclatant de ce genre de phénomène. Si certains documents sont passés directement après la sécularisation dans des collections publiques, d'autres ont transité par des mains privées, dans des conditions sur lesquelles l'on ne peut, pour l'instant, que spéculer.

3) Les ajouts, collectes et mises en collection

- 11 C'est ici surtout des périodes les plus récentes et d'interventions extérieures au devenir normal des archives – ce qui ne les empêche pas d'être bienvenues – qu'il s'agit. Les copies de Lambert de Barive sont ainsi, à proprement parler, extérieures aux archives de Cluny : en fait, ce sont bien celles du Cabinet des chartes. Pareillement, l'acquisition générale réalisée en 1881 par la Bibliothèque nationale ne procède pas de la vie organique d'un fonds d'archives – ou d'une bibliothèque, terrain également concerné ; ceci d'autant que la récupération, présentée comme un sauvetage, des pièces conservées dans des fonds publics français s'est accompagnée d'acquisitions régulières auprès de particuliers. Il a été ainsi défini, de manière artificielle, un « fonds de Cluni » à la Bibliothèque nationale, né du catalogage commun par Léopold Delisle de livres et de parchemins éparpillés dans les différentes collections de la bibliothèque¹⁵. Il faut ajouter à cela que bon nombre de parchemins ont été reliés en volumes également artificiels – qui respectaient cependant l'état d'acquisition – dont certains ont fait l'objet depuis d'une campagne de dé-reliage et de restauration.

4) Le hasard

- 12 Le rôle immanent et en général discret que joue ce facteur dans la formation des fonds, ici comme ailleurs, transparait dans certains ensembles, dont l'on peut se demander ce qui leur a valu de survivre – en tout cas, tel ou tel ensemble d'actes « privés » anciens et à l'allure peu reluisante semble plus avoir été oublié pendant des siècles que conservé volontairement¹⁶. Évidemment, ceci cesse d'être valable dès que les archives clunisiennes se font patrimoine.

5) La continuité

- 13 De manière surprenante mais, au fond, pas illogique, certaines continuités sont tout à fait perceptibles entre les restes actuels des archives et ce que l'on peut en percevoir à telle ou telle étape. Certains ensembles documentaires, isolant par exemple les actes concernant la péninsule ibérique ou l'Angleterre, paraissent avoir, pour ainsi dire, presque « toujours existé » – au moins depuis les premiers cartulaires. L'état actuel des documents de la Collection de Bourgogne semble directement issu de leur rangement à Cluny à la fin du XVIII^e siècle, lui-même héritier de traditions anciennes au-delà des reclassements de dom Loquet. L'impression se fait même d'une application archivistique du « principe de saint Matthieu » : certains des angles les plus saillants du chartrier ont, dès les époques anciennes, attiré attention et soins des archivistes ou des historiographes, renforçant génération après génération leur visibilité relative et conditionnant, à la fin, certainement leur survie. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'à la fin, le Cluny des X-XII^e siècles se soit retrouvé surreprésenté ; aux effets archivistiques se sont ajoutés la culture de moines considérant aux XVII^e et XVIII^e siècles les premiers temps de leur abbaye comme un âge d'or – ce ne furent du reste pas les derniers.
- 14 Les sources employées par les éditeurs du *Recueil* sont donc, fondamentalement, irrégulières. Les différents filtres évoqués plus haut ont concentré la tradition des documents sur le Moyen Âge, ont eu tendance à écarter les documents de gestion courante, même si des épaves nous en sont parvenues, ont privilégié régions et types documentaires... dans des proportions difficiles à apprécier vraiment – mis à part le fait que la tradition de la documentation datant des XIV^e-XVIII^e siècles peut être considérée comme misérable, même en y ajoutant les sources que Bernard et Bruel n'ont pas considérées, car elles se trouvaient hors de leur champ d'étude.
- 15 À ceci, il faut encore ajouter le traitement appliqué aux textes, tel qu'Alexandre Bruel le décrit dans l'introduction au premier tome de l'édition. Ayant donc mis en œuvre les règles de priorité évoquées plus haut, ils ont choisi de respecter les textes de près, sans les corriger malgré leur « barbarisme » éventuel, dans l'état dans lequel ils ont été trouvés. Les actes sont donnés avec un appareil critique minimal ; ils sont précédés d'un numéro d'ordre et d'un titre court (en latin), avec les références de l'acte, et accompagnés d'une datation et de notes assez peu systématiques, sans variantes textuelles sauf nécessité absolue, ni identifications le plus souvent – réservées qu'elles étaient au dernier tome, non paru. Ces notes sont, du reste, souvent fort intéressantes en ce qu'elles traduisent la pratique, parfois les intérêts et les étonnements d'érudits au plus près des textes. Bien des remarques formulées comme en passant peuvent ainsi se révéler très précieuses.
- 16 En d'autres termes, le matériau livré par A. Bernard et A. Bruel est contrasté. Sa postérité seule suffit à en attester les mérites ; mais il convient de s'en servir, sous quelque forme que ce soit, en se souvenant des limites de l'entreprise et des conditions de son élaboration : une œuvre ambitieuse et pionnière qui a vite dû faire l'objet de compléments, un travail parfois mené comme une lutte contre le temps et les concurrents réels ou supposés ; à beaucoup d'égard, donc, une édition très fortement marquée par un contexte scientifique et institutionnel bien particulier, qu'il convient de ne pas oublier quand on s'en sert.

NOTES

1. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par A. Bernard, complété, révisé et publié par A. Bruel, Paris, 1876-1903, 6 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).
2. M. Chaume, « Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny », dans *Revue Mabillon*, t. 16, 1926, p. 44-48 ; t. 30, 1940, p. 81-89 et 133-142 ; t. 31, 1941, p. 14-19, 41-45 et 77-82 ; t. 32, 1942, p. 15-20 et 133-136 ; t. 38, 1948, p. 1-6 ; t. 39, 1949, p. 41-43 ; t. 42, 1952, p. 1-4.
3. Id., « En marge de l'histoire de Cluny », dans *Revue Mabillon*, t. 29, 1939, p. 41-61 et t. 30, 1940, p. 33-62.
4. Id., *Les origines du duché de Bourgogne*, t. I : *Histoire politique* ; t. II, fasc. 1, 2 et 3 : *Géographie historique*, Dijon, 1925, 1927/31 et 1937 (Réimpr. Aalen, 1977).
5. A. Déléage, *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle*, Mâcon, 1942. 3 vol.
6. <http://www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/>, accès le 29.05.2009. Les actes du Recueil y ont également été mis en ligne, de manière indépendante : <http://www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/CCE/Welcome.htm>.
7. *Les plus anciens documents originaux de l'abbaye de Cluny*, publ. par H. Atsma, S. Barret et J. Vezin, Turnhout, 1997→, 3 vol. parus (Monumenta palæographica Medii Aevi, Series Gallica).
8. Pour un panorama des sources clunisiennes, voir D. Méhu, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^e-XV^e siècle)*, Lyon, 2001 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 9), p. 17-41 ; pour une approche plus centrée sur l'archivistique et sur les fonds conservés à la Bibliothèque nationale de France, je me permets de renvoyer à S. Barret, *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives, X^e-XVIII^e siècle*, Münster, 2004 (Vita regularis, Abhandlungen, 19), notamment p. 39-58 et, plus généralement, pour tout ce qui concerne les archives et les cartulaires de Cluny.
9. Cf. S. Barret, « Un avocat au service du Cabinet des chartes : les travaux de Louis-Henri Lambert de Barive dans les archives de Cluny (v.1770-v.1790) », dans *Histoire et archives*, t. 15, janvier-juin 2004, p. 29-64.
10. *Bibliotheca Cluniacensis, in qua SS. Patrum abbatum Cluniacensium vitae, miracula, scripta, statuta, privilegia...*[publ. par M. Marrier et A. Duchesne], Paris, 1614 [réimpr. Mâcon, 1915], 1900 col. et 184 col. de notes par A. Duchesne, disponible en ligne sous <http://www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/BibliothecaCluniacensis/Welcome.html>, accès le 28.05.2009.
11. *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis... per unum ex religiosi strictoris observantiae... quibus accessit rotulus, seu index ecclesiarum que habent societatem cum ordine Cluniacensi*, [éd. par Pierre SIMON, Lyon, 1680], disponible en ligne sous <http://www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/Bullarium/Welcome.htm>, accès le 28.05.2009
12. Cf. également S. Barret, « Archivistique et tradition documentaire : quelques observations sur le cas clunisien », dans *Memini. Travaux et documents*, t. 9-10, 2005-2006, p. 349-377.
13. Je me contente de renvoyer ici à deux ouvrages collectifs : *Les cartulaires*, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S (Paris, 5-7 décembre 1991), éd. par O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse, Paris, 1993 (Mémoire et documents de l'École des chartes, 39) et *Les cartulaires méridionaux*, dir. D. Le Blévec, Paris, 2006.
14. Cf. S. Barret, « La Tour des archives de l'abbaye de Cluny », dans *Les bâtiments d'archives*, études rassemblées avec la collab. d'A. Georgeon-Liskenne et Ch. Hottin dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, t. 10, 2^e semestre 2005, p. 5-120, aux p. 9-17.

15. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds de Cluni*. Paris, 1884 ; son introduction, aux p. V-XXV, donne un panorama excellent, quoique peut-être orienté, du chemin des documents vers les fonds de la Bibliothèque nationale.

16. C'est l'impression que l'on ne peut s'empêcher d'avoir en voyant le recueil lat. 17715.

INDEX

Index géographique : France/Cluny

Mots-clés : abbaye

AUTEUR

SÉBASTIEN BARRET

Chargé de recherche CNRS / Orléans, IRHT